

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : Fontenay le Vicomte (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21910244900010

POSTE COMPTABLE : Rec. Percept. La Ferté Alais

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	26
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	27
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	28
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	29
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

B3.1 - Etat des provisions constituées

B3.2 - Etalement des provisions

B4 - Etat des charges transférées

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B6 - Prêts

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

B7.3 - Etat des emprunts garantis

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

B7.8 - Autres engagements donnés

B7.9 - Autres engagements reçus

B8 - Subventions versées

B9 - Etat du personnel

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

B11.2 - Liste des établissements publics créés

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)

C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

D3 - Décisions en matière de taux

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,

la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 588

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 760 483,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)
	818,38
	788,24
	564,17
	183,33
	21,44
	40,97 %
	107,94 %
	71,57 %
	23,26 %
	-3,82 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 411 669,78	1 611 675,01	446 170,19	A1 646 175,42
Investissement	396 996,51	302 422,55 (3)	-151 020,96	A2 -245 594,92
Fonctionnement	1 014 673,27	1 309 252,46 (4)	597 191,15	A3 891 770,34

RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes
TOTAL des RAR	I + II 386 784,22	III + IV 236 741,69
Investissement	I 386 784,22	III 236 741,69
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00
		B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	496 132,89
Investissement	A2 + B2	-395 637,45
Fonctionnement	A3 + B3	891 770,34

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		Réception par le préfet : 09/04/2025	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		Publié le : 09/04/2025	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 386 784,22
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	48 469,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	338 315,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres Immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		Réception par le préfet : 09/04/2025	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		09/04/2025	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 236 741,69
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	236 741,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	577 163,78	972 801,23

+ +

REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	386 784,22	236 741,69
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 245 594,92	(si solde positif) 0,00

= =

Total de la section d'investissement (2)	1 209 542,92	1 209 542,92
--	--------------	--------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 756 267,56	1 260 134,67

+ +

REPORTS		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 496 132,89

= =

Total de la section de fonctionnement (3)	1 756 267,56	1 756 267,56
---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)	2 965 810,48	2 965 810,48
---------------------	--------------	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Réception par le préfet : 09/04/2025	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT		Publication : 09/04/2025	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	101 000,00	48 469,11	65 583,70	65 583,70	114 052,81
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	779 856,00	338 315,11	443 527,18	443 527,18	781 842,29
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		880 856,00	386 784,22	509 110,88	509 110,88	895 895,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 674,38	6 674,38	6 674,38
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 395,66	0,00	51 474,43	51 474,43	51 474,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		50 395,66	0,00	58 148,81	58 148,81	58 148,81
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		931 251,66	386 784,22	567 259,69	567 259,69	954 043,91

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 608,09		8 404,09	8 404,09	8 404,09
041	Opérations patrimoniales (7)	109,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 717,09		9 904,09	9 904,09	9 904,09

TOTAL	936 968,75	386 784,22	577 163,78	577 163,78	963 948,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	245 594,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 209 542,92
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 601,73	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	151 020,96	0,00	395 637,45	395 637,45	395 637,45
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		213 622,69	0,00	449 337,45	449 337,45	449 337,45
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		564 526,95	236 741,69	514 623,23	514 623,23	751 364,92

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	515 086,89		450 000,00	450 000,00	450 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	8 266,87		6 678,00	6 678,00	6 678,00
041	Opérations patrimoniales (10)	109,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		523 462,76		458 178,00	458 178,00	458 178,00

TOTAL	1 087 989,71	236 741,69	972 801,23	972 801,23	1 209 542,92
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 209 542,92
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

448 273,91

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Reception par le préfet : 09/04/2025	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		Publication : 09/04/2025	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	673 409,60	0,00	614 290,78	614 290,78	614 290,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	531 000,00	0,00	532 500,00	532 500,00	532 500,00
014	Atténuations de produits	30 793,26	0,00	32 134,14	32 134,14	32 134,14
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	116 200,00	0,00	112 592,00	112 592,00	112 592,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 351 402,86	0,00	1 291 516,92	1 291 516,92	1 291 516,92
66	Charges financières	9 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 600,00		72,64	72,64	72,64
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 362 002,86	0,00	1 299 589,56	1 299 589,56	1 299 589,56

023	Virement à la section d'investissement (4)	515 086,89		450 000,00	450 000,00	450 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 266,87		6 678,00	6 678,00	6 678,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		523 353,76		456 678,00	456 678,00	456 678,00

TOTAL	1 885 356,62	0,00	1 756 267,56	1 756 267,56	1 756 267,56
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 267,56
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	167 660,00	0,00	160 042,40	160 042,40	160 042,40
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	189 946,00	0,00	175 456,00	175 456,00	175 456,00
731	Fiscalité locale	849 457,00	0,00	853 053,76	853 053,76	853 053,76
74	Dotations et participations (3)	51 608,00	0,00	42 990,00	42 990,00	42 990,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 476,00	0,00	20 183,42	20 183,42	20 183,42
Total des recettes de gestion courante		1 279 147,00	0,00	1 251 725,58	1 251 725,58	1 251 725,58
76	Produits financiers	3,83	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	6,55		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 282 557,38	0,00	1 251 730,58	1 251 730,58	1 251 730,58

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 608,09		8 404,09	8 404,09	8 404,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 608,09		8 404,09	8 404,09	8 404,09

TOTAL	1 288 165,47	0,00	1 260 134,67	1 260 134,67	1 260 134,67
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	496 132,89
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 267,56
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	448 273,91	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Réception par le préfet : 09/04/2025	1
BALANCE GENERALE – DEPENSES		Publication : 09/04/2025	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 674,38	0,00	6 674,38
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	8 404,09	8 404,09
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	51 474,43	0,00	51 474,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	114 052,81	0,00	114 052,81
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	781 842,29	1 500,00	783 342,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		954 043,91	9 904,09	963 948,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	245 594,92
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 209 542,92
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	614 290,78		614 290,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	532 500,00		532 500,00
014	Atténuations de produits	32 134,14		32 134,14
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	112 592,00	0,00	112 592,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	72,64	6 678,00	6 750,64
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		450 000,00	450 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 299 589,56	456 678,00	1 756 267,56

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 756 267,56
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions de l'article 162 du Code de Commerce.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Reception par le préfet : 09/04/2025	II
BALANCE GENERALE – RECETTES		Publication : 09/04/2025	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 700,00	0,00	53 700,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	302 027,47	1 500,00	303 527,47
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 678,00	6 678,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		450 000,00	450 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		355 727,47	458 178,00	813 905,47

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	395 637,45
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 209 542,92
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	160 042,40		160 042,40
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	175 456,00		175 456,00
731	Fiscalité locale	853 053,76		853 053,76
74	Dotations et participations (8)	42 990,00		42 990,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	20 183,42	0,00	20 183,42
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	8 404,09	8 404,09
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 251 730,58	8 404,09	1 260 134,67

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
		Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/04/2025 Publication : 09/04/2025	+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		496 132,89
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 756 267,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025
Publication : 09/04/2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	936 968,75	386 784,22	0,00	577 163,78	577 163,78	0,00	577 163,78	963 948,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 000,00	48 469,11	0,00	65 583,70	65 583,70	0,00	65 583,70	114 052,81
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	779 856,00	338 315,11	0,00	443 527,18	443 527,18	0,00	443 527,18	781 842,29
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	880 856,00	386 784,22	0,00	509 110,88	509 110,88	0,00	509 110,88	895 895,10
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		6 674,38	6 674,38		6 674,38	6 674,38
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 395,66	0,00		51 474,43	51 474,43		51 474,43	51 474,43
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	50 395,66	0,00	0,00	58 148,81	58 148,81	0,00	58 148,81	58 148,81
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	931 251,66	386 784,22	0,00	567 259,69	567 259,69	0,00	567 259,69	954 043,91
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	5 608,09			8 404,09	8 404,09		8 404,09	8 404,09
041 Opérations patrimoniales (7)	109,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Total des dépenses d'ordre	5 717,09			9 904,09	9 904,09		9 904,09	9 904,09

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)		245 594,92
--	--	------------

Accusé certifié exécutoire						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AP
					II	information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP
Total des dépenses d'investissement cumulées					TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
					1 209 542,92	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont voquées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	
	III
	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	936 968,75	236 741,69	577 163,78	577 163,78	813 905,47
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 601,73	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	62 601,73	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	413 505,99	236 741,69	118 985,78	118 985,78	355 727,47
021 Virement de la section de fonctionnement	515 086,89		450 000,00	450 000,00	450 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 266,87		6 678,00	6 678,00	6 678,00
041 Opérations patrimoniales (6)	109,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des recettes d'ordre	523 462,76		458 178,00	458 178,00	458 178,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	395 637,45
--------------------------------	------------

Accusé certifié exécutoire				
Précédé par le projet de loi de finances				
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	
Total des recettes d'investissement cumulées				1 209 542,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	936 968,75	386 784,22	0,00	577 163,78	577 163,78	0,00	577 163,78	963 948,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	101 000,00	48 469,11	0,00	65 583,70	65 583,70	0,00	65 583,70	114 052,81
202	11 000,00	5 016,00		14 800,00	14 800,00	0,00	14 800,00	19 816,00
203	80 000,00	43 453,11		44 883,70	44 883,70	0,00	44 883,70	88 336,81
2051	10 000,00	0,00		5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	779 856,00	338 315,11	0,00	443 527,18	443 527,18	0,00	443 527,18	781 842,29
2112	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2116	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
212	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2131	25 000,00	0,00		27 147,01	27 147,01	0,00	27 147,01	27 147,01
2135	63 814,68	0,00		136 941,60	136 941,60	0,00	136 941,60	136 941,60
2151	103 240,20	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2152	15 000,00	0,00		4 857,36	4 857,36	0,00	4 857,36	4 857,36
21538	516 801,12	320 749,87		152 008,72	152 008,72	0,00	152 008,72	472 758,59
2157	3 000,00	0,00		12 865,38	12 865,38	0,00	12 865,38	12 865,38
2158	8 000,00	17 565,24		16 355,40	16 355,40	0,00	16 355,40	33 920,64
2183	10 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
2184	10 000,00	0,00		10 356,40	10 356,40	0,00	10 356,40	10 356,40
2188	10 000,00	0,00		19 495,31	19 495,31	0,00	19 495,31	19 495,31
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		880 856,00	386 784,22	0,00	509 110,88	509 110,88	0,00	509 110,88	895 895,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		6 674,38	6 674,38		6 674,38	6 674,38
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		6 674,38	6 674,38		6 674,38	6 674,38
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	50 395,66	0,00		51 474,43	51 474,43		51 474,43	51 474,43
1641	Emprunts en euros	50 395,66	0,00		51 474,43	51 474,43		51 474,43	51 474,43
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		50 395,66	0,00	0,00	58 148,81	58 148,81	0,00	58 148,81	58 148,81
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		931 251,66	386 784,22	0,00	567 259,69	567 259,69	0,00	567 259,69	954 043,91
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	5 608,09			8 404,09	8 404,09		8 404,09	8 404,09
	Reprise sur autofinancement antérieur	5 608,09			8 404,09	8 404,09		8 404,09	8 404,09
13912	Subv. transf. Régions	5 608,09			8 404,09	8 404,09		8 404,09	8 404,09
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	109,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
2112	Terrains de voirie	109,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Total des dépenses d'ordre		5 717,09			9 904,09	9 904,09		9 904,09	9 904,09

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Fontenay le Vicomte - Budget communal - BP - 2025

- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			Réception par le préfet : 09/04/2025	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			Publication : 09/04/2025	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 09/04/2025	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		Réception par le préfet : 09/04/2025	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		Réception par le préfet : 09/04/2025	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		Publié le : 09/04/2025	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025
Publication : 09/04/2025

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		936 968,75	236 741,69	577 163,78	577 163,78	813 905,47
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
1322	Subv. non transf. Régions	118 779,25	118 779,25	37 306,16	37 306,16	156 085,41
1323	Subv. non transf. Départements	89 084,44	89 084,44	27 979,62	27 979,62	117 064,06
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	143 040,57	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	28 878,00	0,00	0,00	28 878,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		350 904,26	236 741,69	65 285,78	65 285,78	302 027,47
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	62 601,73	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
10222	FCTVA	57 601,73	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		62 601,73	0,00	53 700,00	53 700,00	53 700,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		413 505,99	236 741,69	118 985,78	118 985,78	355 727,47
021	Virement de la section de fonctionnement	515 086,89		450 000,00	450 000,00	450 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	8 266,87		6 678,00	6 678,00	6 678,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 266,87		6 678,00	6 678,00	6 678,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Proposition : par le préfet - 04-04-2025 Présentation : par l'Assemblée nouvelles	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	109,00	I	1 500,00	1 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	109,00		1 500,00	1 500,00
Total des recettes d'ordre		523 462,76		458 178,00	458 178,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Sauf 165, 166 et 16449.
(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	
III	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 885 356,62	0,00	0,00	1 756 267,56	1 756 267,56	0,00	1 756 267,56	1 756 267,56
011	Charges à caractère général (3)	673 409,60	0,00	0,00	614 290,78	614 290,78	0,00	614 290,78	614 290,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	531 000,00	0,00		532 500,00	532 500,00		532 500,00	532 500,00
014	Atténuations de produits	30 793,26	0,00		32 134,14	32 134,14		32 134,14	32 134,14
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	116 200,00	0,00	0,00	112 592,00	112 592,00	0,00	112 592,00	112 592,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 351 402,86	0,00	0,00	1 291 516,92	1 291 516,92	0,00	1 291 516,92	1 291 516,92
66	Charges financières	9 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 600,00			72,64	72,64		72,64	72,64
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	10 600,00	0,00	0,00	8 072,64	8 072,64		8 072,64	8 072,64
	Total des dépenses réelles	1 362 002,86	0,00	0,00	1 299 589,56	1 299 589,56	0,00	1 299 589,56	1 299 589,56
023	Virement à la section d'investissement	515 086,89			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 266,87			6 678,00	6 678,00		6 678,00	6 678,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	523 353,76			456 678,00	456 678,00		456 678,00	456 678,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		0,00
---------------------------------------	--	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 756 267,56
---	--	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	
	III
	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	1 288 165,47	0,00	1 260 134,67	1 260 134,67	1 260 134,67
016	APA	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	167 660,00	0,00	160 042,40	160 042,40	160 042,40
731	Fiscalité locale	189 946,00	0,00	175 456,00	175 456,00	175 456,00
74	Dotations et participations (2)	849 457,00	0,00	853 053,76	853 053,76	853 053,76
75	Autres produits de gestion courante (2)	51 608,00	0,00	42 990,00	42 990,00	42 990,00
		17 476,00	0,00	20 183,42	20 183,42	20 183,42
Total des recettes de gestion des services		1 279 147,00	0,00	1 251 725,58	1 251 725,58	1 251 725,58
76	Produits financiers	3,83	0,00	5,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (2)	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	6,55		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 410,38	0,00	5,00	5,00	5,00
Total des recettes réelles		1 282 557,38	0,00	1 251 730,58	1 251 730,58	1 251 730,58
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)			8 404,09	8 404,09	8 404,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	5 608,09		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 608,09		8 404,09	8 404,09	8 404,09

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	496 132,89
---------------------------------------	------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 756 267,56
---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									
III									B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 885 356,62	0,00	0,00	1 756 267,56	1 756 267,56	0,00	1 756 267,56	1 756 267,56
011	Charges à caractère général (4)	673 409,60	0,00	0,00	614 290,78	614 290,78	0,00	614 290,78	614 290,78
6042	Achats de prestations de services	70 000,00	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60612	Énergie - Électricité	195 959,60	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60623	Alimentation	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60636	Vêtements de travail	800,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	9 500,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6067	Fournitures scolaires	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
612	Redevances de crédit-bail	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	24 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6161	Multirisques	16 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
618	Divers	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	15 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	50 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	12 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II		Pour	
Application : BP4/2025									
626	Frais postaux et frais télécommunication	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	40 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		590,78	590,78	0,00	590,78	590,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	531 000,00	0,00		532 500,00	532 500,00		532 500,00	532 500,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6411	Personnel titulaire	125 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
6413	Personnel non titulaire	200 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00		210 000,00	210 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	150 000,00	0,00		159 000,00	159 000,00		159 000,00	159 000,00
6470	Autres charges sociales	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	30 793,26	0,00		32 134,14	32 134,14		32 134,14	32 134,14
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	5 793,26	0,00		7 134,14	7 134,14		7 134,14	7 134,14
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	116 200,00	0,00	0,00	112 592,00	112 592,00	0,00	112 592,00	112 592,00
65134	Aides	2 000,00	0,00		1 042,00	1 042,00	0,00	1 042,00	1 042,00
65311	Indemnités de fonction	78 000,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Application : 09/04/2025		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	
65313	Cotisations de retraite	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	900,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	25 000,00	0,00		20 850,00	20 850,00	0,00	20 850,00	20 850,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 351 402,86	0,00	0,00	1 291 516,92	1 291 516,92	0,00	1 291 516,92	1 291 516,92
66	Charges financières	9 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 600,00			72,64	72,64		72,64	72,64
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 600,00			72,64	72,64		72,64	72,64
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 600,00	0,00	0,00	8 072,64	8 072,64		8 072,64	8 072,64
Total des dépenses réelles		1 362 002,86	0,00	0,00	1 299 589,56	1 299 589,56	0,00	1 299 589,56	1 299 589,56
023	Virement à la section d'investissement	515 086,89			450 000,00	450 000,00		450 000,00	450 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	8 266,87			6 678,00	6 678,00		6 678,00	6 678,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	8 266,87			6 678,00	6 678,00		6 678,00	6 678,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		523 353,76			456 678,00	456 678,00		456 678,00	456 678,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice

0,00

091-219102449-20250408-2025-12-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 08/04/2025

Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	
	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 288 165,47	0,00	1 260 134,67	1 260 134,67	1 260 134,67
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	167 660,00	0,00	160 042,40	160 042,40	160 042,40
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7032	Stationnement et location voie publique	42 000,00	0,00	43 500,00	43 500,00	43 500,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	225,40	225,40	225,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	116 500,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	2 400,00	0,00	1 875,00	1 875,00	1 875,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 700,00	0,00	882,00	882,00	882,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	60,00	0,00	60,00	60,00	60,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	189 946,00	0,00	175 456,00	175 456,00	175 456,00
73211	Attribution de compensation	111 991,00	0,00	111 991,00	111 991,00	111 991,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	7 955,00	0,00	13 465,00	13 465,00	13 465,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	70 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
731	Fiscalité locale	849 457,00	0,00	853 053,76	853 053,76	853 053,76
73111	Impôts directs locaux	709 983,00	0,00	719 951,00	719 951,00	719 951,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	107 474,00	0,00	113 104,00	113 104,00	113 104,00
73141	Accise sur l'électricité	32 000,00	0,00	19 998,76	19 998,76	19 998,76
73143	Redevance des mines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	51 608,00	0,00	42 990,00	42 990,00	42 990,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	18 449,00	0,00	8 032,00	8 032,00	8 032,00
741121	DSR des communes	21 674,00	0,00	26 010,00	26 010,00	26 010,00
742	Dot. aux élus locaux	293,00	0,00	293,00	293,00	293,00
744	FCTVA	6 240,00	0,00	3 700,00	3 700,00	3 700,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	nouvelles propositions ou Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	4 952,00	0,00	4 955,00	4 955,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 476,00	0,00	20 183,42	20 183,42
752	Revenus des immeubles	12 520,00	0,00	12 420,00	12 420,00
755	Dépôts et pénalités	1 056,00	0,00	1 200,00	1 200,00
75888	Autres	3 900,00	0,00	6 563,42	6 563,42
Total des recettes de gestion des services		1 279 147,00	0,00	1 251 725,58	1 251 725,58
76	Produits financiers	3,83	0,00	5,00	5,00
761	Produits de participations	3,83	0,00	5,00	5,00
77	Produits spécifiques (3)	3 400,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 400,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	6,55		0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	6,55		0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 282 557,38	0,00	1 251 730,58	1 251 730,58
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	5 608,09		8 404,09	8 404,09
777	Rec.. subv inv transférées opte résult	5 608,09		8 404,09	8 404,09
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 608,09		8 404,09	8 404,09

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	
IV	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Pério- dici- té des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tisse- ment (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					770 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					770 000,00									
5570945	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2018	15/06/2018	05/09/2018	50 000,00	F		1,040	1,040		T	P	O	A-1
8678299	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2010		05/09/2011	150 000,00	F		3,250	3,250		A	P	O	A-1
9607646	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2015	31/08/2015	15/12/2015	120 000,00	F		2,190	2,190		T	P	O	A-1
9961098	CAISSE D'EPARGNE	22/06/2017	09/08/2017	10/12/2017	200 000,00	F		1,480	1,480		T	P	O	A-1
A7509C40	CAISSE D'EPARGNE	17/03/2011		17/06/2011	250 000,00	F		4,560	4,560		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Réception par le préfet : 09/04/2025														
Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					770 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE			B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)											
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		291 120,73					51 474,43	7 542,69	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		291 120,73					51 474,43	7 542,69	0,00
5570945		0,00	A-1	18 093,67	3,00	F		1,040	5 102,68	168,32	0,00
8678299		0,00	A-1	10 000,00	1,00	F		3,250	10 000,00	325,00	0,00
9607646		0,00	A-1	50 695,92	5,00	F		2,190	8 365,64	1 041,84	0,00
9961098		0,00	A-1	108 854,46	7,00	F		1,480	13 355,44	1 537,16	0,00
A7509G40		0,00	A-1	103 476,68	6,00	F		4,560	14 650,67	4 470,37	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Reception par le Préfet : 09/04/2025												
Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		291 120,73					51 474,43	7 542,69	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX				B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025
Publication : 09/04/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	5	0	0	0	
		% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	291 120,73	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	
IV	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		72,64	72,64	0,00	72,64
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		72,64	72,64	0,00	72,64
IMPAYES EDF	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
IMPAYES CANTINE	0,00	01/01/2025	72,64	72,64	0,00	72,64
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		72,64	72,64	0,00	72,64
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé certifié exécutoire		Réception par le préfet - 09/04/2025				P.M. 09/04/2025		P.M. 09/04/2025	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	provisions constituées	C = A + B	D	de l'exercice	SOLDE	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		72,64		72,64		0,00		72,64

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	
	IV
	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	7 314 817,42	6 475 713,54	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	6 611,16	3 696,00	1 344,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
		0,00	
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 314 817,42	6 475 713,54											226 084,98	129 847,97
CDC HABITAT SOCIAL	2015	P	PRÊT PLAI 04004	CDC PRÊT 5073637	576 650,00	494 271,43	6,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		20 759,40	82 378,57
CDC HABITAT SOCIAL	2015	P	PRÊT PLAI 04005	CDC PRÊT 5073635	1 660 060,00	1 428 799,64	31,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		52 370,10	24 925,39
CDC HABITAT SOCIAL	2015	P	PRÊT PLAI 04006	CDC PRÊT 5073633	797 197,00	670 681,24	31,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		19 156,87	13 492,64
CDC HABITAT SOCIAL	2015	P	PRÊT PLAI 04007	CDC PRÊT 5073634	870 797,00	823 674,41	51,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		27 842,88	79,38
CDC HABITAT SOCIAL	2015	X	PRÊT PLAI 04008	CDC PRÊT 5073636	2 793 908,00	2 642 717,55	51,00	A	F		1,600	F		1,600	A-1		89 332,16	254,70
ESSONNE HABITAT	2004	C	PRÊT PLAI 04001	CDC PRÊT 1020438	28 121,00	12 907,30	15,00	A	V		1,200	F		0,000	A-1		501,09	635,59
ESSONNE HABITAT	2004	P	PRÊT PLAI 04002	CDC PRÊT 1364189	124 629,92	115 096,01	14,00	A	F		1,500	F		1,500	A-1		4 665,96	1 552,83
ESSONNE HABITAT	2004	P	PRÊT PLAI 04003	CDC PRÊT 1020433	463 454,50	286 565,96	17,00	A	F		3,454	F		3,454	A-1		11 456,52	6 528,87
TOTAL GENERAL					7 314 817,42	6 475 713,54											226 084,98	129 847,97

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV
	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A59 017,12
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D59 017,12
Recettes réelles de fonctionnement	II1 251 730,58
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II4,71

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
IV	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat		Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)
							N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suyvants)	
Crédits-bails mobiliers						6 611,16	1 344,00	1 344,00	1 008,00	0,00	0,00	3 696,00
Photocopieurs		2024	RICOH	5	1 344,00	6 611,16	1 344,00	1 344,00	1 008,00	0,00	0,00	3 696,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					1 344,00	6 611,16	1 344,00	1 344,00	1 008,00	0,00	0,00	3 696,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
6574		Subvention 2025	LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS BALLANCOURT ITTEVILLE	Association	600,00
6574		Subvention 2025	ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY-LE-VICOMTE	Association	13 000,00
6574		Subvention 2025	FIL D'ARGENT	Association	200,00
6574		Subvention 2025	L'ILE AUX ENFANTS	Association	500,00
6574		Subvention 2025	LA BOULE FONTENOISE	Association	1 600,00
6574		Subvention 2025	LA MAHENO COMPAGNIE	Association	400,00
6574		Subvention 2025	LES BISCOTTOS	Association	950,00
6574		Subvention 2025	UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	Association	200,00
6574		Subvention 2025	ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DU COLLEGE LE SAUSSAY	Association	200,00
6574		Subvention 2025	AUTOUR DE SAINT REMI	Association	2 700,00
6574		Subvention 2025	CLUB FERROVIAIRE FONTENOIS	Association	500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
IV	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		8,00	0,00	8,00	5,00	3,00	8,00

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
IV	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	ADM	499	0,00	A A	CDI CDI
Adjoint technique	C	TECH	401	0,00	A A	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-14 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-9-1° : Vacance d'un emploi.
332-9-2° : Absence temporaire d'un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.
332-9-3° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions.
332-9-4° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

Fontenay le Vicomte - Budget communal - BP - 2025

- 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-245 594,92	-245 594,92
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-150 042,53	-150 042,53
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-395 637,45	-395 637,45

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	395 637,45	395 637,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-395 637,45	-395 637,45
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	66 552,90	66 552,90
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	510 378,00	510 378,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	443 825,10	443 825,10

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		Réception par le préfet : 09/04/2025
ANNEXES BUDGETAIRES		Publication : 09/04/2025
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		66 552,90	I 66 552,90
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		51 474,43	51 474,43
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	51 474,43	51 474,43
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 078,47	15 078,47
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	6 674,38	6 674,38
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 404,09	8 404,09

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES **ANNEXES BUDGETAIRES** **EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		510 378,00	III 510 378,00
Ressources propres externes de l'année (a)		53 700,00	53 700,00
10222	FCTVA	48 000,00	48 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 700,00	5 700,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		456 678,00	456 678,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	6 678,00	6 678,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	450 000,00	450 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES			IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET			D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B)
					0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
----------------	-----	------	------------------------	------

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00

Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	
	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	
	0,00
Dotations aux amortissements	
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	
	0,00
Résultat financier	
	0,00
RESULTAT COURANT (5)	
	0,00
Résultat spécifique	
	0,00
RESULTAT NET (6)	
	0,00

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
- (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES									
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS								IV	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)						
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)						
SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 115 000,00	1,86	27,38	0,00	852 887,00	1,86
TFPNB	35 200,00	-5,88	72,70	0,00	25 590,00	-5,88
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	154 600,00	-7,48	7,42	0,00	11 471,00	-7,48
TOTAL	3 304 800,00	1,30			889 948,00	1,49

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	Réception par le préfet : 09/04/2025
ARRETE ET SIGNATURES	Publication : 09/04/2025 A

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2025

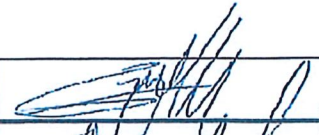
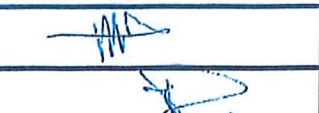
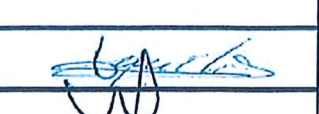
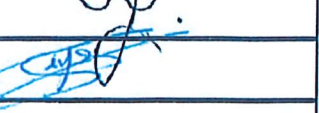
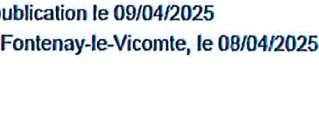
Présenté par Le Maire (1),

A Fontenay-le-Vicomte, le 08/04/2025

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire

A Fontenay-le-Vicomte, le 08/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BALDY Patrick	
BLANQUART Jean-Marc	
BOUILLER Virginie	
CONRAD-BRUAT Laurent	
CORRE Daniel	
GAULE Sylvain	
JOURDAN Patricia	
LEGRAS Evelyne	
LUCAS Marc	
MARECHAL Laura	
MICK RIVES Valérie	
SERPETTE Patrick	
VAN ASSCHE Anabelle	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/04/2025, et de la publication le 09/04/2025

A Fontenay-le-Vicomte, le 08/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

